

Département de la Moselle

Arrondissement de Boulay

Communauté de Communes de la Houve et du Pays Boulageois

Registre des délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 27 février 2020

Etaient présents :

Monsieur Gérard BAZIN (Bionville sur Nied), Monsieur Marc SCHNEIDER (Brouck) Monsieur André BOUCHER, Mme Sylviane MEGEL-FESTOR (pouvoir de Mme Ginette MAGRAS) Mme Murielle HECHT, Mme Christelle EBERSVEILLER (pouvoir de M. Benoît CRUSEM), M. Turgay KAYA, M. Philippe SCHUTZ, Monsieur Vincent CRAUSER (pouvoir de M. Alain PIFFER), Mme Florine HARLÉ, Mme Jacqueline PAUL, Mme Gilda DOUCET (Boulay), Monsieur Marc SCHNEIDER (Brouck), Monsieur René BERNARD (Château-Rouge), Monsieur Patrick PIERRE (Condé-Northen), Monsieur Jean-Michel BRUN (pouvoir de M. Alain ALBERT) (Coume), Monsieur Edouard HOMBOURGER (Eblange), Monsieur Pascal RAPP, Mme Eléonore PRZYBYLA, Monsieur Roger FLEURY, Mme Francine WALTER (Falck), Monsieur André ISLER (Guinkirchen), Mme Roselyne DA SOLLER (pouvoir de Monsieur Joseph KELLER) (Hargarten-aux-Mines), Monsieur Bernard SCHOECK (Hinckange), Monsieur Roger BASSOMPIERRE (Mégange), Monsieur Jean NAVEL, Monsieur Gaston LAUER (pouvoir de M. Gilbert HARDT), Monsieur Serge SEBAS (Merten), Madame Georgette STEINMETZ (Momerstroff), Monsieur Gérard CRUSEM (Pouvoir de Mme Christiane MULLER) (Niedervisse), Monsieur Jean-Victor STARCK (Oberdorff), Monsieur Eddi ZYLA (Obervisse), Monsieur Gérard SIMON (Ottonville), Madame Valérie FEBVAY, Monsieur Thierry UJMA, (Piblange), Monsieur Patrick CASSAN (Roupeldange), Monsieur Gabriel CONTELLY (Tromborn), Monsieur Denis BUTTERBACH (pouvoir de M. Gérard FISCHER) (Valmunster), Monsieur Franck ROGOVITZ (Varize), Monsieur Jean-Jacques SCHRAMM (Villing), Monsieur Jean-Claude BRETNACHER (Procuration de M. François PAYSANT)(Vomerange-lès-Boulay).

Sous la présidence de M. André BOUCHER, Président

Conseillers en fonction : 60

Conseillers présents : 47

Dont représentés : 10

Conseillers absents : 13

POINT N°1 : SCOT de l'Agglomération Messine – Avis sur le projet arrêté de révision du SCOT

Monsieur Philippe SCHUTZ, Vice-président, explique que le projet de révision est maintenant arrivé à son terme. Il a été arrêté en décembre 2019 par le conseil syndical. Comme le prévoit la procédure, avant de procéder à l'enquête publique puis d'approuver le document, le syndicat sollicite l'avis de ses membres sur le projet. L'ensemble des documents approuvés à ce stade a été mis à disposition du conseil par un lien joint à la note de synthèse accompagnant la convocation.

Le bureau vous propose de donner un avis favorable à ce projet car il respecte le poids de la CCHPB dans le périmètre du SCOT. Dans le cadre de l'élaboration du PLUi, ses dispositions s'appliqueront dans le cadre du travail qui se poursuivra après les élections. La révision du SCOT devrait être approuvée fin 2020. Ce projet prend en compte les nouvelles dispositions réglementaires plus contraignantes en matière de consommation foncière mais laisse la possibilité à la CCHPB de se développer.

L'exposé du vice-président entendu,

Après en avoir délibéré,
Les conseillers communautaires,

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) D'émettre un avis favorable au projet arrêté de révision du SCOT de l'Agglomération Messine,
- 2) D'autoriser le Président à signer toute pièce administrative afférente,

POINT N°2 : PLUi et PCAET – Année 2020 – Avenant 3 à la convention partenariale avec l'AGURAM

Monsieur Philippe SCHUTZ, Vice-président, explique que la CCHPB est engagée dans l'élaboration, sur plusieurs années, du PLUi et du PCAET en partenariat avec l'AGURAM. La convention cadre a fixé la participation globale de la CCHPB à 383 450 € pour l'élaboration des 2 documents. Il convient tous les ans de signer un avenant à la convention pour fixer la participation due chaque année. La CCHPB a réglé 31700 € en 2018, 92000 € en 2019. L'avenant qu'il vous est proposé d'autoriser le Président à signer prévoit une participation de 90750 € en 2020.

L'exposé du vice-président entendu,
Vu le projet d'avenant joint à la convocation,
Après en avoir délibéré,
Les conseillers communautaires,

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) D'autoriser le président à signer l'avenant n°3 à la convention partenariale avec l'AGURAM,
- 2) D'autoriser le Président à signer toute pièce administrative ou financière afférente,

POINT N°3 : Maison France Services – Partenariats avec l'ADIL et les avocats du barreau de Metz

Monsieur Pascal RAPP, Vice-président, explique que le travail de préparation pour l'ouverture de la Maison France Services se poursuit.

Dans le cadre des nouvelles permanences d'accès au droit, il a été proposé à la CCHPB de conventionner avec :

- L'agence départementale d'information sur le logement (ADIL) concernant sa mission d'information sur le logement et l'habitat. Elle propose ainsi d'assurer une permanence mensuelle à Boulay tous les premiers mercredis de chaque mois pour répondre à toutes les questions dans le domaine de la gestion locative, le parcours résidentiel, la gestion de la copropriété, les relations avec les professionnels, les difficultés liées au logement. Ce service serait rendu moyennant une participation de la CCHPB à hauteur de 0,12 € par habitant, soit 2826,60 €
- Parallèlement, l'ordre des avocats du barreau de Metz propose également un partenariat pour une permanence mensuelle pour une information juridique de proximité pour un coût annuel de 2862 €.

Dans le cadre du conseil départemental d'accès au droit de la Moselle (Ministère de la Justice) qui coordonne l'ensemble des acteurs qui intégreront la Maison France Services, d'autres permanences seront tenues et compléteront utilement l'offre de services aux usagers. Ainsi, le conciliateur, le CDIFF (centre d'information du Droit des Femmes et de la Famille), le CLCV (consommation Logement et cadre de Vie (écrivain public)) assureront également une permanence. Des actions seront menées autour de la médiation familiale en lien avec la CAF et L'Ecole des Parents et des Educateurs.

Cette maison a vocation à devenir un véritable lieu d'accès aux services publics puisque selon les premières projections, 2 bureaux de permanence seraient d'ores et déjà occupés toute la semaine dès l'ouverture de la

2020CC1-2702

maison par des partenaires extérieurs, le 3^{ème} permettra d'assurer les permanences des quelque 15 structures qui tiendront une permanence à des fréquences variables.

L'exposé du vice-président entendu,
Après en avoir délibéré,
Les conseillers communautaires,

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) D'autoriser le président à signer les conventions de partenariat avec l'ADIL et l'ordre des avocats du barreau de Metz pour les permanences à la Maison France Services et d'intégrer les crédits correspondants au projet de budget primitif 2020
- 2) D'autoriser le Président à signer toute pièce administrative ou financière afférente,

POINT N°4 : Evolution du périmètre de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine – Avis de la CCHPB

Monsieur André BOUCHER, Président, explique que le Préfet de Région a saisi la CCHPB pour donner un avis sur le projet de modification de périmètre de l'EPFL, l'établissement public foncier de Lorraine, qui aide les collectivités dans les opérations de réhabilitation ou de portage foncier. La CCHPB a déjà fait appel à lui à plusieurs reprises.

Dans le cadre de la fusion des régions, l'Etat envisage de prendre un décret pour étendre le périmètre de l'EPFL à d'autres départements du Grand Est non lorrains.

Le Président rappelle le projet de décret et sa note d'explication transmis aux délégués avec l'ordre du jour du conseil. Il propose de donner un avis favorable à cette modification.

L'exposé du président entendu,
Après en avoir délibéré,
Les conseillers communautaires,

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) De donner un avis favorable au projet de décret modifiant le périmètre de l'EPFL,
- 2) D'autoriser le Président à signer toute pièce administrative ou financière afférente,

POINT N°5 : Délégation de service public pour la gestion du multiaccueil de Boulay, la microcrèche de Piblang et le RAM – Avenant n°2

Monsieur Franck ROGOVITZ, Vice-président, rappelle les motifs de l'avenant soumis au vote du conseil concernant l'ajustement de la participation de la CAF pour les années 2017 et 2018. En effet, ces changements de mode de calcul des aides de la CAF n'est en aucun cas imputable au délégataire en place. Cette modification est contractuelle puisque la gestion aux risques et périls du service à la quelle est astreint le délégataire (intégration dans la tarification des aléas liés à la gestion du service) exclut la baisse des recettes du délégataire liée aux modifications de tarifs qui sont imputables à la CAF. Ces recettes constituent bien entendu une part très importante de ses recettes et contribuent très significativement à l'équilibre financier du service qui est une obligation réglementaire. Le surcoût pour la CCHPB atteint 18338 €.

L'exposé du vice-président entendu,
Vu le projet d'avenant,
Après en avoir délibéré,
Les conseillers communautaires,

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) D'autoriser le Président à signer l'avenant n° 2 cité en objet,
 - 2) D'autoriser le Président à signer toute pièce administrative ou financière afférente,
-

POINT N°6 : Tarif Avaloirs 2020 – Application de la révision des prix

Monsieur Jean-Claude BRETNACHER, Vice-président, explique que dans le cadre de l'accord-cadre à bons de commande signé en 2017 qui comprend notamment le curage des avaloirs réalisés pour les communes membres, la clause de révision des prix s'applique. Ainsi le prix du marché pour le curage des avaloirs passe de 5,90 € HT par avaloir à 6,17 € HT. Il vous est proposé d'adapter le tarif refacturé aux communes en conséquence.

L'exposé du vice-président entendu,
Après en avoir délibéré,
Les conseillers communautaires,

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) De fixer le tarif de curage des avaloirs à 6,17 € HT pour les campagnes 2020,
 - 2) D'autoriser le Président à signer toute pièce administrative ou financière afférente,
-

POINT N°7 : Compte Administratif 2019 – Budget Ordures Ménagères Boulageois et Affectation de Résultats

Monsieur Jean-Michel BRUN, Vice-président, informe que le résultat d'exploitation propre à l'exercice 2019 est de -215881,94 € en section d'exploitation et de 6810,72 € en section d'investissement. Le résultat cumulé au 31/12/2019 s'élève à - 210 728,32€ en section d'exploitation et - 7423,46 € en section d'investissement.

Plusieurs explications à cette situation déficitaire :

- Des reversements attendus de la part du SYDEME qui représentent désormais 290 000€ au titre des années 2016 à 2018. Seul un versement de ..27 471€ a été constaté fin 2019 sans commune mesure avec la créance détenue par la CCHPB qui représente environ 12€ par habitant à ce jour
- L'admission en non-valeur et l'annulation de factures éteintes pour 25 000€. Il s'agit de la 2^{ème} année de rattrapage. Avec 1,3% des recettes annuelles, le niveau des « effacements » demeure maîtrisé.
- L'accroissement de la contribution des EPCI suite à l'arrêté préfectoral de novembre 2018 et qui fixe les besoins d'équilibre du SYDEME à 11,50€ par habitant au lieu de 4,50€. Cette augmentation de 7€ a été répercutée pour moitié sur le budget 2019 conformément à la décision du conseil communautaire du 10 décembre 2018

Après une augmentation de 3% en 2018, le poste principal de dépenses (collecte/transport/traitement) progresse de 2,7% en 2019.

Un changement de prestataire est intervenu au 1^{er} juillet avec une gestion harmonisée sur l'ensemble du périmètre de la CCHPB. Une économie d'environ 40 000€ sur les deux budgets OM est escomptée en 2020. Il y a, à ce jour, toujours deux mois de décalage avec les appels mensuels du SYDEME tout en acquittant 12 mois de contribution.

Les charges de personnel ont été réduites de 40 000€ entre 2018 et 2019 suite au transfert d'une partie de ces dépenses sur le budget principal.

Les charges financières sont stables (43780€/an); il n'a pas été fait appel à les lignes de trésorerie pour les besoins du budget OM en 2019.

La recette provenant de la redevance est conforme aux prévisions (1 869 203€). Elle s'accroît de 2% par rapport à 2018 en lien avec l'augmentation de 3€ de la part variable.

Les produits relatifs à l'activité déchets sont légèrement supérieurs aux dépenses relatives à l'activité d'environ 45000€, ce qui est très insuffisant pour couvrir les autres postes de dépense du budget.

L'absence de versement intégral des retours de tri qui perdure depuis 2016 plonge le budget OM dans une situation de grande précarité. Elle est intégralement responsable du résultat déficitaire à la clôture de l'exercice 2019 alors que la collectivité et ses usagers ont produit les efforts financiers nécessaires pour préserver les équilibres financiers.

Pour autant, la qualité du tri demeure une nécessité absolue pour l'équilibre des comptes et le niveau de redevance payé par les usagers.

La section d'investissement :

Pas de dépense d'investissement en 2019 à l'exception de l'équipement de la déchetterie en vidéosurveillance pour un coût de 4680€.

Au 31/12/2019, la dette en capital est de 418 842,52€ (452 029,56 € fin 2018).

La section d'investissement présente un résultat positif de 6810,72€ sur l'exercice et un déficit en cumul de 7432,46€. L'amortissement annuel des installations permet tout juste de couvrir la charge d'emprunt.

L'exposé du vice-président entendu,

Après en avoir délibéré,

Les conseillers communautaires,

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) D'adopter le compte administratif 2019 du budget ordures ménagères Boulageois tel que présenté par le vice-président qui fait apparaître en section d'exploitation sur l'exercice 2019 un déficit de 215881,94€ (dépenses : 2 145 471,92€ ; recettes : 1 929 589,98 €) et en investissement un excédent de 6810,72 € (dépenses : 54745,11 € ; recettes 61555,83 €) soit un résultat de clôture en exploitation de -210728,32 € et en investissement de - 7423,46 €
- 2) De ne pas effectuer d'affectation de résultats en raison du résultat global négatif 2019 de la section d'exploitation,
- 3) D'autoriser le Président à signer toute pièce administrative ou financière afférente,

POINT N°8 : Compte Administratif 2019 – Budget Ordures Ménagères Houve et Affectation de Résultats

Monsieur Jean-Michel BRUN, Vice-président, informe que le résultat d'exploitation propre à l'exercice 2019 est de -52411,29 € en section d'exploitation et de 92252,71 € en section d'investissement. Le résultat cumulé au 31/12/2019 s'élève à - 66006,03€ en section d'exploitation et 68826,60 € en section d'investissement.

Plusieurs explications à cette situation déficitaire :

- Des reversements attendus de la part du SYDEME qui représentent désormais 150 000€ au titre des années 2016 à 2018. Seul un versement de 8801€ a été constaté fin 2019 sans commune mesure avec la créance détenue par la CCHPB qui représente environ 17€ par habitant à ce jour

- L'admission en non-valeur et l'annulation de factures éteintes pour 5240€. Avec 0,4% des recettes annuelles, le niveau des « effacements » demeure maîtrisé.
- L'accroissement de la contribution des EPCI suite à l'arrêté préfectoral de novembre 2018 et qui fixe les besoins d'équilibre du SYDEME à 11,50€ par habitant au lieu de 4,50€. Cette augmentation de 7€ a été répercutée pour moitié sur le budget 2019 conformément à la décision du conseil communautaire du 10 décembre 2018. Contrairement au secteur de Boulay, cette hausse n'avait pas été répercutée sur la redevance 2019

Le poste principal de dépenses (collecte/transport/traitement) progresse de 4,5% en 2019. Un changement de prestataire est intervenu au 1^{er} juillet avec une gestion harmonisée sur l'ensemble du périmètre de la CCHPB. Une économie d'environ 40 000€ sur les deux budgets OM est escomptée en 2020.

Au 31/12, le budget accuse toujours 4 mois de retard avec les appels mensuels du SYDEME tout en acquittant 12 mois de contribution. La résorption de ce retard nécessiterait une augmentation brutale du tarif de la redevance (environ 7%), pour l'heure non justifiée au regard de la créance détenue à l'égard du SYDEME.

Les charges de personnel ont été réduites de 36500€ entre 2018 et 2019 suite au transfert d'une partie de ces dépenses sur le budget principal.

Le remboursement de la dette (prêts déchetterie) est stable à 54 223€ soit 4,6% du produit de la redevance.

L'amortissement de la déchetterie constitue une charge d'exploitation élevée près de 80 000€ (6,7% de la redevance). Il conviendra dans le cadre de l'élaboration du BP 2020 d'examiner la possibilité de réduire cette charge par un allongement de la durée d'amortissement.

La recette provenant de la redevance s'élève à 1 181 055€ (1% sous la prévision). Les progressions enregistrées sur la période 2016 à 2018 laissent entrevoir un retour à l'équilibre fin 2019, objectif inatteignable en l'absence de reversement de la part du SYDEME.

Les produits relatifs à l'activité déchets représentent 1 182 745€ et couvrent l'activité collecte/transport/traitement (1 024 000€).

La marge d'exploitation (environ 158 000€) est intéressante mais elle est totalement mobilisée pour couvrir les autres charges du budget (personnel, emprunts, amortissement).

L'absence de versement intégral des retours de tri qui perdure depuis 2016 plonge le budget OM dans une situation de grande précarité. Elle est intégralement responsable du résultat déficitaire à la clôture de l'exercice 2019 alors que la collectivité et les usagers ont produit les efforts financiers nécessaires pour préserver les équilibres financiers.

La section d'investissement :

La section d'investissement présente un excédent 92252,71€ pour l'année 2019.

Le résultat cumulé au 31/12 de la section est de 68 826,60€.

Deux explications à cette situation excédentaire en investissement :

- la vente du chargeur pour un montant de 50 000€.
- La dotation aux amortissements qui abonde la section de près de 80.000€, un montant bien supérieur au besoin d'autofinancement

La dette en capital est de 806643,46 € au 31/12/2019

Les investissements réalisés en 2019 s'élèvent à 16 542€ et concernent les derniers aménagements à la déchetterie de DALEM : aménagement du portail, réalisation d'une boude pour l'éclairage automatique.

L'exposé du vice-président entendu,
Après en avoir délibéré,
Les conseillers communautaires,

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) D'adopter le compte administratif 2019 du budget ordures ménagères Houve tel que présenté par le vice-président qui fait apparaître en section d'exploitation sur l'exercice 2019 un déficit de 52411,29 € (dépenses : 1 327 954,83 € ; recettes : 1 275 543,54 €) et en investissement un excédent de 92 252,71 € (dépenses : 79840,94 € ; recettes 172093,65 €) soit un résultat de clôture en exploitation de -66006,03 € et en investissement de 68826,60 €
- 2) De ne pas effectuer d'affectation de résultats en raison du résultat global négatif 2019 de la section d'exploitation,
- 3) D'autoriser le Président à signer toute pièce administrative ou financière afférente,

POINT N°9 : Compte Administratif 2019 – Budget Assainissement et Affectation de Résultats

Monsieur Jean-Michel BRUN, Vice-président, informe que le résultat d'exploitation propre à l'exercice 2019 est de 88737,16 € en section d'exploitation et de 484075,90 € en section d'investissement. Le résultat cumulé au 31/12/2019 s'élève à 1272409,17 € en section d'exploitation et 432538,39 € en section d'investissement.

Pour la 2^{ème} année consécutive, le compte administratif concerne les 37 communes de la CCHPB à l'exception de Piblang. Les règles de gestion sont désormais uniformisées. La trajectoire de convergence des tarifs de la redevance est respectée avec pour cible l'application d'un tarif uniforme en 2022.

Le fonctionnement :

La section d'exploitation 2019 présente un excédent de 88 737,16€ ; le résultat cumulé est de positif à 1 272 409,17 €

Le produit de la redevance d'assainissement s'élève à 1159 050€, un montant légèrement supérieur à la prévision. La redevance permet d'assurer 95% des dépenses réelles d'exploitation du budget.

La contribution des communes pour les eaux pluviales (17€/hab) constitue le 2^{ème} poste de recettes du budget avec 382 908€.

Ces deux postes assurent à eux seuls l'équilibre du budget ; les autres recettes présentent un caractère aléatoire (ex : les participations aux branchements individuels ou les facturations d'ANC)

Pour la 2^{ème} année de fonctionnement à la suite de la réunification, les prévisions ont pu être affinées et « collent » aux dépenses réelles.

Les charges courantes qui permettent le fonctionnement quotidien du service s'élèvent à 684 363€ et mobilisent 60% du produit de la redevance. Elles concernent principalement les entretiens et réparations, les branchements mais également les versements à la SEE dans le cadre des délégations de service public pour 113 117€. On notera également la charge importante des études (104 399€) qui portent sur les risques polluants, les défaillances d'installations et les analyses ainsi que l'augmentation sensible des dépenses d'électricité avec la reprise en régie des réseaux sur le secteur Houve à l'exception de la Dumbach.

Les charges du personnel affecté à l'activité assainissement s'élèvent à 232 000€ soit 13% des produits pour un effectif de 5 personnes (4,8 ETP) affectées au service.

Les charges financières (intérêt + capital) s'élèvent à 430 447€. Sensiblement en baisse, elles représentent 37% du produit de la redevance (45% en 2018).

La capacité brute d'autofinancement sur l'exercice conserve un bon niveau de 698 260€ (609 523€ au titre de l'amortissement et 88 737€ au titre de l'excédent d'exploitation), soit 31% des produits d'exploitation.

L'amortissement des installations qui progresse de 80 000€ avec l'introduction dans l'actif des travaux réalisés en 2017/2018.

Les investissements :

La section d'investissement affiche un résultat d'exécution de 484 075,90€ sur l'exercice 2019 et de 432 538,39€ en tenant compte du report.

L'encours de la dette au 31/12/2019 est de 3 719 932€ (4 058 597 € au 31/12/2019). Aucun emprunt nouveau n'a été souscrit pour financer les investissements en 2019.

Malgré les 557 614€ de dépenses « travaux » constatés en 2019, le taux de réalisation des investissements est faible (25%) en l'absence de lancement opérationnel de nouveaux programmes. Le programme ANC de Brouck constitue la principale opération de 2019 avec 390 296€. Même constat s'agissant des études pour lesquelles des provisions avaient été constituées pour 328 000€ (études diagnostic et zonage d'eau pluviales). Les interventions dans les communes et sur les STEP ont représenté 165 000€ en 2019. La provision pour travaux à venir n'a pas été entamée ; cette enveloppe de 975 000€ sera mobilisée pour les opérations à venir.

Les recettes d'investissement sont constituées pour l'essentiel des rentrées de subventions (264 403€) et de TVA (152 054€) sur les programmes achevés.

L'amortissement permet d'abonder la section d'investissement de 609 000€. C'est aujourd'hui la principale source de financement des équipements.

L'exposé du vice-président entendu,
Après en avoir délibéré,
Les conseillers communautaires,

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) D'adopter le compte administratif 2019 du budget assainissement tel que présenté par le vice-président qui fait apparaître en section d'exploitation sur l'exercice 2019 un excédent de 88737,16 € (dépenses : 2 161 683,79 € ; recettes : 2 250 420,95 €) et en investissement un excédent de 484 075,90 € (dépenses : 1 325 636,39 € ; recettes 1809702,29 €) soit un résultat de clôture en exploitation de 1 272 409,17 € et en investissement de 432 538,39 €
- 2) D'affecter en recettes à l'article 1068 de la section d'investissement du budget 2020 la somme de 176196,84 € et d'affecter en report à nouveau à l'article 002 en recette de la section de fonctionnement du Budget Primitif 2020 la somme de 1 096 212,33 € en raison du besoin de financement constaté au vu des restes à réaliser et des résultats du compte administratif 2019,
- 3) D'autoriser le Président à signer toute pièce administrative ou financière afférente,

POINT N°10 : Compte Administratif 2019 – Budget Principal CCHPB et Affectation de Résultats

Monsieur Jean-Michel BRUN, Vice-président, informe que le résultat propre à l'exercice 2019 est de 959768,06 € en section de fonctionnement et de – 1 780 444,21 € en section d'investissement. Le résultat cumulé au 31/12/2019 s'élève à 1137720,83 € en section de fonctionnement et – 1017083,55 € en section d'investissement.

Le résultat de fonctionnement

Le résultat brut de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2019 est de 959 768,06€ quasi identique à celui de 2018.

La marge d'autofinancement brute est de 12,7% (13,2% en 2018 et 16,5% fin 2017) soit 40€/hab (moy.nat : 54€)

La marge d'autofinancement nette, amputée du remboursement de la dette est de 7% (8,7% en 2018, 12 % fin 2017) soit 22€/hab (moy nat = 35€)

Les dépenses de fonctionnement :

Leur montant pour 2019 est de 6 700 165,62 en augmentation de 7,5% par rapport à 2018.

Les charges de fonctionnement courantes de la CCHPB sont en progression sensible de 10 % et mobilisent 15% du budget de fonctionnement. La plupart des postes de dépenses énergie et fournitures sont en hausse. Des variations importantes sont également observées pour les honoraires (+20000€) avec les missions AMO pour la DSP de la nouvelle crèche et l'audit relatif à la sécurité des données, pour les concours divers (+33000€) qui s'explique par la cotisation de 1€ par habitant pour l'office du tourisme, pour les publications . Elles se situent néanmoins en dessous de la prévision et devront être surveillées car elles constituent le principal poste d'amélioration de la dépense. La reprise en régie du Soli'Bus et de la parentalité expliquent également ces hausses tout comme les compétences nouvelles, telles les travaux liés à l'habitat indigne ou le paiement de la prestation pour la qualité de l'air.

Les charges de personnel (1 887 381€) représentent le principal poste de dépense du budget (28 % des dépenses, 27,2% en 2018, 23,6% en 2017). La part des salaires compensés par les mises à disposition de personnel aux communes membres et les aides liées aux chantiers d'insertion représentent plus de 829 000 € faisant chuter ce ratio à 15 %. A titre comparatif, la charge par habitant est de 82 € contre 114 € pour la moyenne nationale.

L'accroissement des charges de personnel entre 2018 et 2019 environ 190 000€ s'explique par :

- La gestion en régie directe de nouveaux services au 01/03 pour Solibus (13 personnes) et au 01/04 pour la parentalité (3 personnes)
- L'intégration des personnels administratifs des budgets ordures ménagères
- Les augmentations indiciaires et de cotisations réglementaires

Au chapitre des autres charges de gestion, c'est essentiellement la petite enfance qui retient l'attention. En 2019, elle a représenté 238 911 € desquels il convient de déduire les 85 000 € versés au titre de l'occupation du domaine public soit une participation de la CCHPB de 153 911 € pour la délégation de service public. On y ajoutera également les 26 500 € versés pour la maison de la parentalité. Ces participations sont néanmoins compensées par un important soutien de la CAF à hauteur de 229 457,67 €. Les contributions diverses (145 000€) intègrent la cotisation Gemapi, les cotisations Moselle attractivité, l'office du tourisme

La politique communautaire en matière de subvention reste mesurée avec 92 922€ soit moins de 4€ par habitant (97 402€) représentant 1,2% des recettes

Les charges financières (capital + intérêts) augmentent sensiblement à 576 229€ soit 134 000€ de plus qu'en 2018. La 1^{ère} annuité du prêt de 2,4M€ souscrit en 2018 pour le déploiement de la fibre sur les plaques de Boulay et Valmunster en est la cause. La dette prélève 7,6% des recettes de fonctionnement. Le loyer SIB permet encore en 2019 de maintenir le ratio d'endettement (dette / produit de fonctionnement) à 0,7 année, assez loin du seuil de risque de 1 année. Par contre, la charge par habitant (21€) se rapproche de la moyenne nationale qui est à 24€/hab.

L'encours de dette 31/12/2019 est de 6 350 054€ (6 786 398€ en 2018) soit 270 €/hab (moyenne nationale à 187€). Le ratio d'endettement passe de 0,9 année à 0,8 année. La capacité de désendettement (dette/ CAF brute) est de 6 ans et 6 mois contre 7 années et 2 mois fin 2018. Cette baisse est cependant en trompe l'œil puisque le nouvel emprunt sur la fibre contracté en tout début d'année fera remonter ce chiffre en fin d'année.

Les recettes de fonctionnement :

Les recettes de fonctionnement pour 2019 sont de 7 659 933,68€ en augmentation de 4,8% par rapport à 2018. 1^{er} constat : les recettes augmentent moins vite que les dépenses et renforcent le besoin de maîtrise des dépenses courantes.

Les produits des services sont globalement stables. L'augmentation des recettes provenant des prestations périscolaire (cantine) est principalement imputable à des reports de facturations fin 2018. Les mises à disposition de personnel progressent s'agissant notamment des personnels « appelés » par les communes.

Les recettes fiscales progressent globalement de 3,7% (+ 150 000€). L'ajustement de la taxe foncière sur les propriétés foncières produit son effet avec une recette supplémentaire de 50 000€ de la part ménages. Dans le même temps, la CVAE des entreprises progresse de 58 000€, l'IFER éolienne de 40 000€ et la taxe Gemapi de 20 000€ même si la recette est reversée aux syndicats de rivières.

Il convient de ne pas perdre de vue que les recettes fiscales sont amputées à hauteur de 904 000€ par le FNGIR et de 1 373 000€ par les attributions de compensation aux communes membres.

La dotation globale de fonctionnement est en baisse de 4,6% (42585€) ; elle ne représente plus que 12,2% des produits de fonctionnement soit 39€/hab (moyenne nationale à 26€). On notera au chapitre des dotations et participations une somme de 604 312€ provenant du versement CAF et de l'Etat pour le soutien à la petite enfance ainsi que les contributions aux personnels en insertion pour le chantier d'insertion espaces verts et Solibus. L'union européenne contribue à hauteur de 65 868€ au financement du personnel d'encadrement des chantiers.

La fin du bail avec la SIB prévue au 31/07/2019 a finalement été reportée et permet au budget d'enregistrer une année complète de loyer (210 000 €). Pour information, le prêt pour la construction du bâtiment relais court jusqu'en 2029 avec une annuité de 75 800 €.

Les produits exceptionnels enregistrent les reversements de la SIB au titre de la taxe foncière qui sont également appelés à disparaître mais la charge correspondante s'éteint parallèlement.

La section d'investissement :

Le solde d'exécution en investissement de 2019 est de -1 780 444,21€ ramené à - 1 017 083,55€ en tenant compte du report de 2018.

Les restes à réaliser s'élèvent à 2 641 314,79€ en recettes et à 2 479 553,87€ en dépenses.

Les dépenses réelles d'investissement atteignent le montant de 5 239 389€ soit un taux de réalisation de 62% des prévisions. Un montant très élevé qui trouve ces origines principalement dans la rénovation de la cantine communautaire pour 801 401€, l'accueil petite enfance de Hargarten (1 307 645) et le déploiement de la fibre sur le boulageois (1 309 360€).

Les bâtiments communautaires (siège et LPI principalement) ont consommé un peu plus de 130 000€. Les acquisitions de terrains pour la zone économique ont coûté 191 430€ ; cette dépense est compensée par les ventes de parcelles. L'élaboration du PLUI, du PCAET et des documents communaux a mobilisé 99 545€ en 2019.

Les restes à réaliser en dépense concernent principalement le déploiement de la fibre sur le territoire (solde boulageois et secteur Houve) pour 1 530 000€ et le solde des marchés pour la cantine et la crèche.

Les recettes de la section d'investissement s'élèvent à 2 613 767,73€. Les restes à réaliser en subventions sont importants (1 104 000€). La CCHPB n'a enregistré que 890 000€ de subventions sur les travaux réalisés. Une somme de 390 000€ de TVA est également attendue sur ces mêmes programmes. Le prêt de 1 200 000€ pour le déploiement de la fibre sur le secteur Houve figure également en reste au 31/12/2019. Les communes du boulageois ont acquitté leur dernière année de participation à la fibre pour 226 000€ ; celles de la Houve ont versé leur 1^{ère} participation pour 103 500€.

L'exposé du vice-président entendu,
Après en avoir délibéré,
Les conseillers communautaires,

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) D'adopter le compte administratif 2019 du budget principal CCHPB tel que présenté par le vice-président qui fait apparaître en section de fonctionnement sur l'exercice 2019 un excédent de 959768,06 € (dépenses : 6 700 165,62 € ; recettes : 7 659 933,68 €) et en investissement un déficit de 1 780 444,21 € (dépenses : 4 394 211,94 € ; recettes 2 613 767,73 €) soit un résultat de clôture en exploitation de 1 137 720,83 € et en investissement de – 1 017 083,55 €
- 2) D'affecter en recettes à l'article 1068 de la section d'investissement du budget 2020 la somme de 964 016,14 € et d'affecter en report à nouveau à l'article 002 en recette de la section de fonctionnement du Budget Primitif 2020 la somme de 173704,69 € en raison du besoin de financement constaté au vu des restes à réaliser et des résultats du compte administratif 2019,
- 3) D'autoriser le Président à signer toute pièce administrative ou financière afférente,

POINT N°11 : Approbation des comptes de gestion présentés par M. le Trésorier de Creutzwald

Monsieur Jean-Michel BRUN, Vice-président, informe que l'ensemble des comptes administratifs correspondent à l'ensemble des chiffres communiqués par la Trésorerie de Creutzwald. Il est donc proposé au conseil de donner quitus au comptable pour sa gestion et d'approuver les comptes de gestion des 4 budgets pour l'exercice 2019.

L'exposé du vice-président entendu,
Après en avoir délibéré,
Les conseillers communautaires,

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) D'adopter les 4 comptes de gestion présentés par le trésorier pour le budget principal, le budget assainissement, le budget ordures ménagères Houve et le budget ordures ménagères Boulageois,
- 2) De donner quitus au trésorier pour la gestion de l'exercice 2019 des 4 budgets,
- 3) D'autoriser le Président à signer toute pièce administrative ou financière afférente,

Les membres du conseil communautaire,